

Conditions contractuelles - flawa iQ

Flawa AG conclut un contrat avec le client concernant flawa iQ (location de mallette, achat de mallette, transfert des données, fonction d'alarme, iQ Gateway, modules, etc.) (nommé ci-après flawa iQ) à la condition expresse que le client accepte les présentes conditions contractuelles.

Le client accepte les conditions contractuelles suivantes en confirmant la mention correspondante sur le document contractuel ou dans la boutique en ligne, respectivement.

1. Champ d'application

Les dispositions suivantes ont pour objet de régir les relations contractuelles entre Flawa AG (nommé ci-après **Flawa**) et le client, concernant l'ensemble des activités de flawa iQ (location de mallette, achat de mallette, transfert des données, fonction d'alarme, iQ Gateway, modules, etc.). Les conditions contractuelles font partie de la relation contractuelle entre Flawa et le client concernant flawa iQ. Les accords différents signés entre Flawa et le client dans des cas particuliers sont réservés.

2. Relation contractuelle

Une relation contractuelle entre Flawa et le client concernant flawa iQ ne prendra effet que par un accord écrit, c'est à dire un accord signé entre Flawa et le client, ou par la conclusion du contrat après acceptation de ces conditions contractuelles dans une boutique en ligne. Le silence de Flawa en réponse à une demande, une commande ou une confirmation qui s'écarte des présentes conditions contractuelles n'est pas considéré comme un consentement. Les conditions générales du client ne sont pas applicables.

3. Contrat d'achat ou de location (mallette)

Le client loue ou achète une mallette et loue ou achète un iQ Gateway (si nécessaire), resp., en fonction du nombre de mallettes utilisées et de la situation locale chez le client, plusieurs iQ Gateway.

4. Défauts en cas de location

Le client doit utiliser la mallette et l'iQ Gateway avec soin.

Flawa remédiera pendant la durée de location à ses propres frais aux dysfonctionnements et défauts, survenus lors d'une utilisation soigneuse et appropriée.

Flawa remédiera aux frais du client aux dysfonctionnements et défauts, qui résultent d'une utilisation imprudente, négligente ou incorrecte (frais de remplacement ou de réparation, frais de déplacement, frais d'installation, etc.).

Le client est tenu de signaler immédiatement tout défaut éventuel et de fournir une description détaillée. Dans le cas où le client omet ce signalement, il est alors (en plus) responsable des dommages subis par Flawa en raison de l'absence de signalement immédiat.

5. Défauts en cas d'achat

Le client doit utiliser la mallette, l'iQ Gateway et l'iQ Bridge avec soin.

Flawa remédiera pendant une durée d'un an à ses propres frais aux dysfonctionnements et défauts, survenus lors d'une utilisation soigneuse et appropriée (période de garantie).

Flawa remédiera aux frais du client aux dysfonctionnements et défauts, qui résultent d'une utilisation imprudente, négligente ou incorrecte, resp. aux dysfonctionnements et défauts qui sont survenus après l'expiration de la période de garantie (frais de remplacement ou de réparation, frais de déplacement, frais d'installation, etc.).

Le client est tenu de signaler immédiatement tout défaut éventuel et de fournir une description détaillée. Dans le cas où le client omet ce signalement, il est alors responsable des dommages subis par Flawa en raison de l'absence de signalement immédiat.

6. iQ Gateway, iQ Bridge et installation

L'iQ Gateway est utilisé sur les lieux où la qualité de réception est insuffisante. L'iQ Bridge contribue au transfert des données vers l'iQ Gateway à l'intérieur des bâtiments. L'iQ Bridge ne peut pas être loué et sera facturé au client une seule fois.

Flawa, ou une entreprise mandatée par Flawa, est prête à installer la mallette, y compris l'iQ

Gateway et l'iQ Bridge, dans les locaux du client. Les frais d'installation et de déplacement seront facturés au client après l'installation.

7. Modules

Les modules doivent être achetés au tarif valable au moment de l'achat et ne peuvent pas être loués.

Flawa garantit que les commandes déclenchées automatiquement par le système de lundi à vendredi jusqu'à 12 h, ainsi que le matériel commandé par e-mail ou téléphone de lundi à vendredi jusqu'à 12 h, sont préparés et expédiés le jour-même.

La livraison a habituellement lieu le jour ouvré suivant. Flawa n'est pas responsable du délai de livraison.

8. Responsabilité

Flawa est responsable des dommages subis par le client en raison du comportement intentionnel ou d'une négligence grave de Flawa.

9. Clause de non responsabilité et informations importantes

Flawa n'est pas responsable des dommages subis par le client en raison d'une négligence mineure de Flawa.

Flawa ne garantit expressément pas le fonctionnement sans défaut des processus ni de l'installation technique, et en particulier non plus de la touche d'alarme (option). Flawa n'est pas responsable des dommages (de tous types), qui surviennent en raison de dysfonctionnements techniques et indépendamment de leurs causes (par ex. transfert des données médiocre, interrompu ou défaillant ; manque de sécurité ou de constance du réseau ; modification de l'installation chez le client, resp. dans le bâtiment ou de l'équipement du client).

Flawa n'est pas responsable de l'adéquation à un usage particulier ni de l'utilisation du matériel de premiers secours. Le client doit contacter le fabricant à cet égard.

10. Réserve de propriété

La mallette et l'iQ Gateway restent la propriété de Flawa jusqu'à leur paiement complet. En cas de revente des biens soumis à la réserve de propriété, le client cède de ce fait toutes ses prétentions à l'égard de l'acheteur secondaire à Flawa, le client restant cependant redevable du paiement envers Flawa. Si la liquidation judiciaire du client est ouverte, les biens qui ne sont pas encore entièrement payés ne peuvent être retirés

de la masse de la faillite que si la réserve de propriété a été préalablement inscrite dans le registre des réserves de propriété. Le client déclare par la présente son consentement à tout enregistrement unilatéral de la réserve de propriété par Flawa dans le registre des réserves de propriété.

11. Exclusion de certains recours

La résiliation de la vente et la réduction du prix selon l'art. 205 et suivants du CO, ainsi que l'invocation de l'erreur fondamentale selon l'art. 23 et suivant du CO sont exclues.

12. Modifications

Les modifications et ajouts ainsi que l'annulation de la relation contractuelle entre Flawa et le client, sous réserve du droit de modification ci-dessous de la part de Flawa, doivent être formulés par écrit et doivent être signés par les deux parties.

Droit de modification : Flawa se réserve le droit de modifier ces conditions contractuelles à tout moment. Il est de la responsabilité de Flawa de communiquer les modifications sous une forme appropriée (notamment par e-mail au client). Les modifications seront réputées acceptées à défaut de contestation écrite dans un délai d'un mois à compter de la communication. En cas de contestation, le client est libre de résilier la relation contractuelle explicitement et par écrit avec effet immédiat.

13. Droit applicable

Les relations contractuelles entre Flawa et le client sont régies par le droit matériel suisse, avec exclusion des normes de droit conflictuel du droit privé international (LDIP) et du droit d'achat de l'ONU (CVIM).

14. Lieu de juridiction

Les litiges en rapport avec les relations contractuelles entre Flawa et le client, relèvent exclusivement de la compétence des tribunaux suisses ordinaires du lieu du siège de Flawa.

FLAWA AG
Badstrasse 43
CH-9230 Flawil

Septembre 2020